

PR-450

14 décembre 2005

Proposition du Conseil administratif du 14 décembre 2005 en vue du boucllement du crédit de 45 000 francs au titre de subvention complémentaire destinée à la participation à la couverture des frais d'agrandissement du Théâtre du Loup (proposition PR-410).

Préambule

Conformément aux règles de l'administration municipale relative à la gestion et au boucllement des crédits d'investissement, nous présentons à votre Conseil le boucllement du crédit suivant.

Le 19 mai 2005, le Conseil municipal a voté un crédit de 45 000 francs, au titre de subvention de la Ville de Genève, pour participer à la couverture des frais d'agrandissement du Théâtre du Loup.

Rappel historique

En 1993, le Théâtre du Loup a inauguré la salle de spectacles du chemin de la Gravière. Bâtiment original et fonctionnel, son coût de fabrication a été particulièrement modeste grâce à l'engagement de la compagnie des architectes. Un don de la compagnie Matthias Langhoff avait permis d'amorcer le financement de ce chantier dont une grande part du coût total a été couverte par des contributions de membres et de sympathisants du Théâtre du Loup.

Pour sa part, la Ville de Genève a mis à disposition la parcelle sur laquelle est construite la salle. De plus, et depuis plusieurs années, elle accorde une subvention qui permet de participer à la couverture des frais de fonctionnement de la salle, d'une part, et à celle d'une production d'au moins un spectacle de la compagnie par année, d'autre part. Cette subvention est de 400 000 francs depuis l'année 2001.

En 2003, le Théâtre du Loup a souhaité regrouper ses activités autour de la salle en agrandissant ses bureaux par la surélévation du local actuel, et en construisant, sur le flanc sud-ouest du théâtre, sur la même parcelle, un nouveau bâtiment destiné à accueillir un atelier de décors et une salle de répétitions utilisés également pour les stages. Les objectifs étaient les suivants:

- économiser les charges locatives annuelles pour les locaux de répétitions, de cours et de stages;
- assurer au théâtre la pérennité de son travail et de son développement.

La construction a été réalisée par les architectes Loponte et Baillif, de la mi-juin à la fin août 2003.

Le 9 avril 2003, le Conseil municipal a voté un crédit de 200 000 francs, au titre de subvention de la Ville de Genève, pour participer à la couverture de ces frais d'agrandissement. Le solde du montant des travaux était annoncé comme étant couvert par la Fondation Wilsdorf, la Loterie romande et les Amis du Théâtre du Loup.

Sur la base des indications fournies le 2 décembre 2003 par les architectes précités, et après vérification et acceptation par le Service d'architecture, nous avons proposé à votre Conseil le bouclement de ce crédit en date du 9 juin 2004 (proposition PR-352), avec le récapitulatif suivant:

Récapitulatif du coût des travaux	Fr.	Fr.
1. Terrain		1 830
1.1 Honoraires	1 830	
2. Bâtiment		508 755
2.1 Gros oeuvre 1	308 001	
2.2 Gros oeuvre 2	82 530	
2.3 Installations électriques	18 500	
2.4 Chauffage, ventilation, conditionnement d'air (inst.)	22 058	
2.5 Installations sanitaires	15 444	
2.7 Aménagements intérieurs 1	41 813	
2.8 Aménagements intérieurs 2	409	
2.9 Honoraires	20 000	
5. Frais secondaires et comptes d'attente		63 350
5.1 Autorisations, taxes	6 020	
5.2 Echantillons, maquettes, reproductions, documents	330	
5.5 Prestations du maître d'ouvrage	57 000	
Total		<u>573 935</u>

Votre Conseil a accepté le bouclement de ce crédit de 200 000 francs en date du 7 septembre 2004.

Demande de subvention complémentaire

Le 21 mars 2005, le Théâtre du Loup nous a informés qu'un dépassement de budget de 114 000 francs inhérent à l'agrandissement réalisé en 2003 grevait dangereusement son budget 2005.

En effet, le bilan 2004 indiquait que, si l'on soustrayait les dettes à court terme des actifs circulants, il n'existait aucun surplus pour le fonds de roulement. Ce dernier se présentait au contraire sous la forme négative de - 25 000 francs, témoignant de l'absence de liquidités à laquelle le théâtre était confronté.

Vu ces problèmes de trésorerie à un moment où le théâtre rencontrait un vif succès public mais avait besoin de financer ses productions, de participer aux charges des accueils et de garantir la permanence des salaires fixes, ce dernier a sollicité la Ville de Genève pour une subvention extraordinaire de 45 000 francs, équivalente au déficit des travaux d'agrandissement qu'il restait à résorber.

Le nouveau récapitulatif du coût des travaux fourni le 21 mars 2005 par le Théâtre du Loup était le suivant:

Dépenses

<i>Récapitulatif du coût des travaux</i>	Fr.	Fr.
1. Terrain		2 141,25
1.1 Honoraires	2 141,25	
2. Bâtiment		521 336,34
2.1 Gros oeuvre 1	308 000.—	
2.2 Gros oeuvre 2	85 057,74	
2.3 Installations électriques	19 500.—	
2.4 Chauffage, ventilation, conditionnement d'air (inst.)	22 058.—	
2.5 Installations sanitaires	15 970,40	
2.7 Aménagements intérieurs	46 423,10	
2.8 Aménagements intérieurs	4 327,10	
2.9 Honoraires	20 000.—	
5. Frais secondaires et comptes d'attente		69 928,23
5.1 Autorisations, taxes	4 019,20	
5.2 Echantillons, maquettes, reproductions, documents	329,70	
5.5 Prestations du maître d'ouvrage	64 397,89	
5.6 Frais administratifs et divers	1 181,14	
Total dépenses		<u>593 405,52</u>

Recettes

<i>Subventions et dons reçus</i>	Fr.
Ville de Genève	200 000.—
Loterie romande	130 000.—
Plan-les-Ouates	2 000.—
Fondation Baur	15 000.—
Fondation Sandoz	25 000.—
S & K Binding Stiftung	20 000.—
Migros Kulturprozent	5 000.—
Banque Pictet	5 000.—
Membres et amis du Loup	<u>31 837,65</u>
Total subventions	433 837,65

	Fr.
<i>Fonds propres</i>	
Provision Loup	45 500.—
Total subventions et fonds	<u>479 337,65</u>
Déficit	114 067,87

Les différences entre ce nouveau décompte et celui fourni en 2003 par les architectes proviennent du fait que les architectes avaient omis un certain nombre de postes (charges sociales des prestations du maître de l'ouvrage calculées en 2004), de l'arrivée tardive de factures, de la tenue de certains comptes d'aménagements intérieurs par le Théâtre du Loup et non par les architectes. Il est regrettable que ces informations n'aient pas été remises avant le bouclage du crédit de la subvention de 200 000 francs.

Le déficit de 114 000 francs a été réduit en 2004 par l'apport de 30 000 francs par la Loterie romande et de 10 000 francs par les Services industriels de Genève, ainsi que par deux ans d'amortissement (un peu plus de 30 000 francs en 2003 et 2004). Le solde à couvrir s'élevait donc à 45 000 francs, selon les indications données par le théâtre.

Le 18 mai 2005, le Conseil municipal a voté un crédit de 45 000 francs en faveur du Théâtre du Loup, au titre de subvention complémentaire aux 200 000 francs déjà alloués par le Conseil municipal, pour participer à la couverture des frais d'agrandissement du théâtre.

Bouclage des comptes

Selon la proposition PR-410 du 13 avril 2005, le crédit de 45 000 francs était destiné à la participation à la couverture des frais d'agrandissement du Théâtre du Loup.

Ce montant a été versé en une fois le 14 juillet 2005.

Conclusion

Au bénéfice de ces explications, le Conseil administratif vous prie, Mesdames et Messieurs les conseillers(ères) municipaux(ales), de bien vouloir approuver le projet d'arrêté suivant:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre f), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – Le Conseil municipal approuve le boucllement du crédit de 45 000 francs au titre de subvention destinée à l'agrandissement du Théâtre du Loup.